



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

@snupoleemploi | <http://www.snutefifsu.fr> | syndicat.snu@pole-emploi.fr
71, boulevard de BRANDEBOURG | 94200 IVRY SUR SEINE |

Paris, le 25 JUIN 2021

Lettre ouverte à Mme la ministre du travail : Alerte sur une situation préoccupante

Madame la Ministre,

Les 4 000 agents publics de Pôle Emploi que nous représentons, et qui ont choisi de conserver leur statut au sein de Pôle emploi lors de la fusion ANPE/ASSEDIC, tiennent à vous alerter sur la situation préoccupante d'un de leur collègue, Jean Bassères, actuellement Directeur général de Pôle emploi.

Les faits :

En décembre dernier la direction générale de Pôle emploi décidait de verser une prime de 400 euros bruts aux salariés de droit privé de notre établissement à la fois solde de tous comptes des NAO 2018/2019/2020 et en même temps pour dédommager les risques qu'elle a fait inconsidérément prendre aux personnels pendant les premières phases de la pandémie. Soucieux de ne pas élargir plus les tensions entre les agents de statut public, qui ont le sentiment d'avoir complètement été abandonnés en termes de gestion RH depuis 10 ans, et les salariés de statut privé, la direction générale s'engageait alors à verser une prime identique aux agents publics. Malheureusement, à ce jour, cette prime n'a toujours pas été versée et nous pensons avoir trouvé l'origine de ce grave dysfonctionnement qui pénalise les 4 000 agents publics de Pôle emploi placés sous votre tutelle : notre collègue Jean Bassères est débordé ! Et nous le comprenons !

Notre analyse :

Oui, notre collègue est débordé au point de ne plus pouvoir assurer la totalité de la mission principale que lui a confiée la loi à savoir le bon fonctionnement de l'établissement public Pôle emploi. Mais est-ce de sa faute ? Oui, bien sûr, même si nous avons constaté une surcharge de travail le concernant et pour laquelle votre responsabilité est engagée, car nous nous interrogeons sur son emploi du temps : après une première mission en 2019, totalement étrangère à ses fonctions puisqu'elle visait à raccourcir les délais de paiement de l'administration vis-à-vis des tiers, nous avons découvert récemment qu'il était chargé, par votre gouvernement, de mettre en tension la haute fonction publique en cette année préélectorale, ce qui, vous l'admettez, nécessite à tout le moins autant de diplomatie que de réseautage, y compris en dehors des horaires de travail et, par conséquent, l'amène à négliger quelque peu ses tâches prioritaires. Nous vous rappelons que la direction d'un établissement public de 50 000 salariés est un job à temps plein et que Jean, qui ne sait jamais dire NON à ses supérieures, a suffisamment de taf en cette période de crise économique doublée de pandémie.

Et la suite ?

Bien évidemment, Madame la Ministre, nous ne vous demandons pas d'opter pour des sanctions envers ce haut fonctionnaire toujours animé d'une parfaite loyauté vis-à-vis de ses tutelles ; notre objectif reste la préservation des intérêts de tous les agents publics et, à ce titre, nous vous demandons simplement de comprendre que la situation n'est pas facile pour lui, qu'il faut l'aider rapidement et que le décret autorisant le versement de cette toute petite prime aux 4 000 agents publics est dans votre parapheur.. Là au coin de votre bureau... depuis un bon moment selon nos sources, qui souhaitent rester anonymes, à la DGARH de Pôle emploi. Prenez votre plus belle plume, et, s'il vous plaît, signez... pour lui !

Bien respectueusement,

Le **GRASPSPE** - Groupement Résolu des Agents de Service Public SNU de Pôle Emploi